

ARRETE N°246/24

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation et le stationnement
14 RUE DANIELLE CASANOVA**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'entreprise L'Empreinte Paysagiste en date du 23 juillet 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de la réalisation de travaux d'aménagement paysagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au droit du 14 rue Danielle Casanova,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1 – CIRCULATION

Le **mardi 15 octobre 2024 de 7h30 à 17h**, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux au droit du **14 rue Danielle Casanova**.

ARTICLE 2 – STATIONNEMENT

Le **mardi 15 octobre 2024 de 7h30 à 17h**, le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux au droit du **14 rue Danielle Casanova**.

ARTICLE 3 – SIGNALISATION

La signalisation de proximité adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise L'Empreinte Paysagiste – 60 zone de Kerdrioual – 29119 LANRIVOARÉ.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification
le : **12 AOUT 2024**



Fait à LE RELECQ-KERHUON, le **12 AOUT 2024**

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué aux travaux

Patrick PERON